

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD200

présenté par

M. François-Michel Lambert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Au plus tard au 1^{er} janvier 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la manière de mieux préserver le foncier agricole de l'urbanisation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La croissance démographique et le dynamisme économique sont d'indéniables atouts pour le développement des territoires. Pour autant, chaque année, des centaines d'hectares naturels agricoles disparaissent pour encourager une urbanisation rapide et réalisée au détriment de terres fertiles.

Le foncier agricole a trop été considéré, comme le souligne la Fédération Nationale des Syndicats Agricoles comme « un réservoir dans lequel chacun pouvait puiser sans compter. Pourtant il contribue à la production alimentaire et non alimentaire de notre pays. Il est source de biodiversité et les productions qu'il supporte sont de vrais pièges à carbone ».

Il n'est pas question d'inclure une hiérarchisation des enjeux, mais davantage de les croiser pour développer la meilleure politique de gestion raisonnée de l'espace possible en commandant un tel rapport.